LES MARMOTTES DE SAVOIE

Archives départementales de la Haute-Savoie

ANNECY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

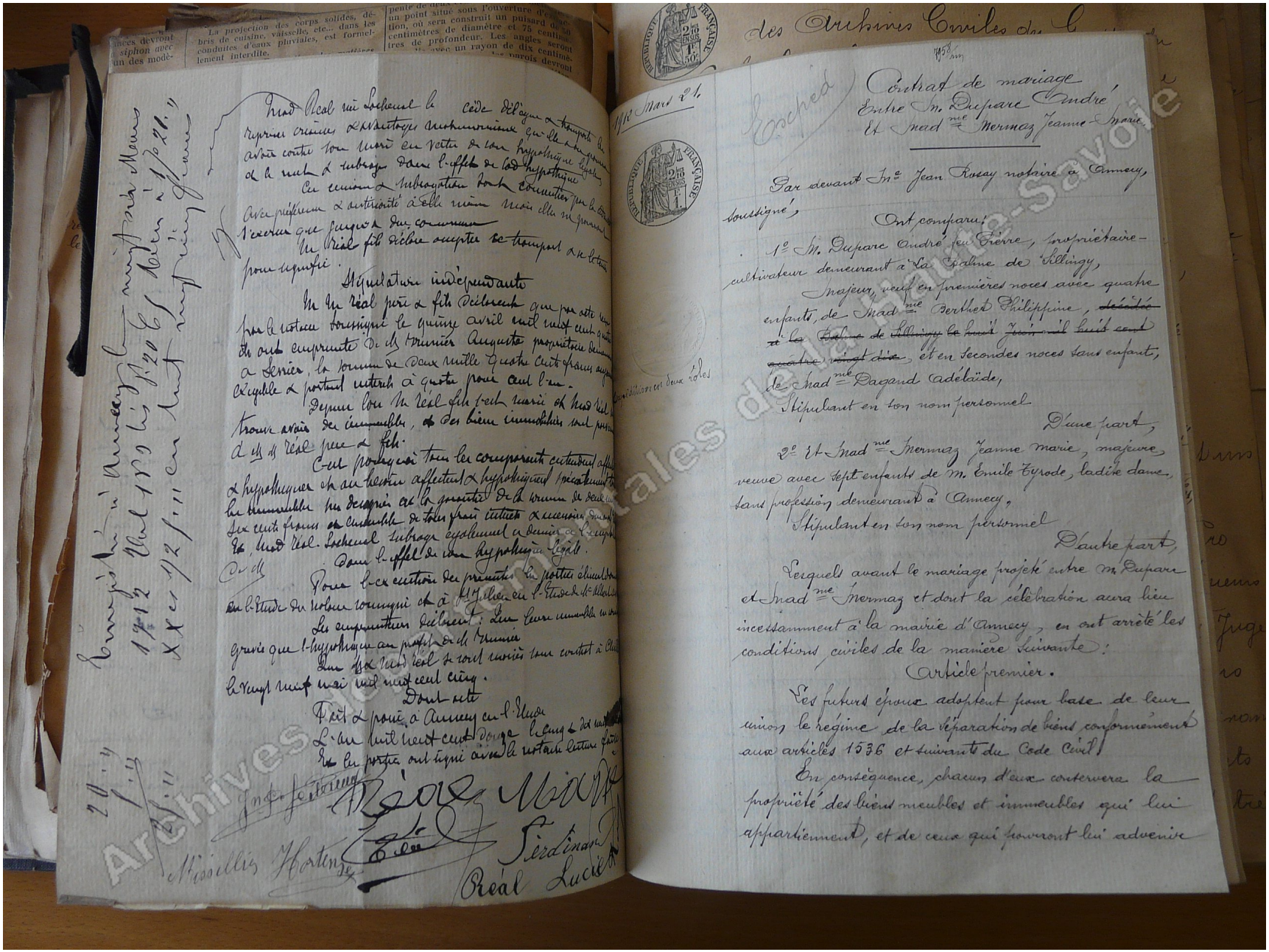

Contrat de mariage
Entre M. Dupare André
Et Mad^me Mermaz Jeanne-Marie

Par devant Me Jean Rosay notaire à Annecy, soussigné,

Ont comparu :

1° M. Dupare André feu Pierre, propriétaire-cultivateur demeurant à La Balme de Sillingy,

Majeur, veuf en premières noces avec quatre enfants, de Mad^me Berthet Philippine, ~~décédée à la Balme de Sillingy le huit février mil huit cent quatre vingt dix~~, et en secondes noces sans enfant, de Mad^me Dagand Adélaïde,

Stipulant en son nom personnel

D'une part,

2° Et Mad^me Mermaz Jeanne Marie, majeure veuve avec sept enfants de M. Emile Tyrode, ladite dame, sans profession, demeurant à Annecy,

Stipulant en son nom personnel

D'autre part,

Lesquels avant le mariage projeté entre M. Dupare et Mad^me Mermaz et dont la célébration aura lieu incessamment à la mairie d'Annecy, en ont arrêté les conditions civiles de la manière suivante :

Article premier.

Les futurs époux adoptent pour base de leur union le régime de la séparation de biens conformément aux articles 1536 et suivants du Code Civil.

En conséquence, chacun d'eux conservera la propriété des biens meubles et immeubles qui lui appartiennent, et de ceux qui pourront lui advenir

Archives départementales de la Haute-Savoie

Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.

2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.